

# Garantir la qualité du cadre de vie des habitants

**ORIENTATION** : Garantir la qualité du cadre de vie des habitants

On attend d'un territoire de Parc naturel régional qu'il présente une qualité de vie différente, qu'il propose des paysages où la portée des mesures de protection et de mise en valeur des patrimoines est immédiatement perceptible.

C'est pourquoi les grandes infrastructures, les aménagements structurants, les grands équipements publics doivent faire l'objet, le plus en amont possible et dans un processus de concertation, d'une analyse paysagère, environnementale et patrimoniale poussée, afin d'assurer au mieux leur intégration, de minimiser leurs impacts, de respecter les orientations et mesures de la charte.

Ce souci de qualité, d'insertion paysagère et de développement durable est par ailleurs porté à l'ensemble du territoire, auprès des collectivités, des entreprises et des habitants du Parc.

L'analyse paysagère, environnementale et patrimoniale poussée trouve particulièrement à s'incarner dans les projets d'aménagements visant la construction de nouveaux logements, de nouveaux services, de nouveaux commerces... Ces opérations d'aménagement peuvent être de véritables laboratoires d'un développement durable visant la qualité de vie des habitants dans leur logement, tout en assurant la qualité des liens sociaux.

Le chantier est considérable, le champ des investigations et des méthodes encore peu défriché : logements, matériaux, eau, énergie, mixités sociale et fonctionnelle, transport, déchets, concertation, espaces publics, densité, paysage, nature en ville ou en village...

Le Parc naturel régional s'engage résolument dans l'accompagnement des collectivités désireuses de s'orienter vers des opérations de développement urbain plus durables.

En la matière, l'exemplarité et le transfert d'expériences, de compétences, de méthodes sont indispensables. Le Parc et ses partenaires ont à cœur de constituer un référentiel d'opérations et de poursuivre le travail de diffusion et d'information des collectivités, des professionnels, des habitants.

## 1. Pages

- [Accompagner la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement](#)
- [Accompagner le développement des énergies renouvelables](#)
- [Mettre en oeuvre la charte signalétique du Parc](#)
- [Défendre la place du végétal et de l'arbre dans les espaces artificialisés](#)